



# Que se passe-t-il à Feigères?

*Bonne et heureuse année 2012 à toutes et à tous.*

En ce début d'année, la tradition des vœux de bonheur, santé et réussite se perpétue depuis des siècles. Il est vrai que rien n'est plus important que la santé et que sans elle, aucun objectif n'est atteignable. Alors en ce début d'année 2012, ayons une pensée pour toutes celles et ceux qui ont souffert en 2011 et souhaitons leur un prompt rétablissement.

Je profite également de cette occasion pour remercier les employés municipaux et les élus pour le travail accompli, ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent pour le bien de notre collectivité, en souhaitant qu'ils soient toujours plus nombreux et toujours plus motivés à donner de leur temps au bénéfice de tous. Cette année, passez le pas et entrez dans l'une des associations de notre village ou dans l'une des commissions municipales, vous serez accueillis à bras ouverts !

Du point de vue municipal, l'année 2012 va être une année importante. A la fin des travaux initiés par l'équipe précédente tels la place de l'église ou encore le nouveau bâtiment technique qui devrait être terminé vers la fin de l'année, nous allons, enfin, pouvoir passer à la réalisation de travaux pensés et conçus par l'équipe actuelle.

En particulier, cette année verra la définition du programme d'une trentaine de logements sur les propriétés de feu M. Jean Vuagnat, la mise en place du nouveau P.L.U., le début d'une production maraîchère bio sur la commune, la réalisation de chemins de promenade, la finalisation de la plantation d'une forêt le long de l'autoroute à l'Agnellu, les travaux de sécurisation du trafic routier dans le chef-lieu, à Malchamp et chez Jolliet, les améliorations de notre réseau d'eau, les essais de réduction de la consommation électrique municipale, etc....

Comme vous le voyez, une année très chargée qui laissera quand même la place à de nouvelles actions de sensibilisation et d'information de la population dans le cadre de notre Agenda 21. En effet, la présence de plus de 120 personnes à la projection du film sur les gaz de schiste, montre bien l'intérêt de la population pour les thématiques liées à notre environnement.

Dans ce but, nous avons pris une jeune stagiaire au sein de l'équipe administrative afin qu'elle nous aide dans le suivi et la mise à jour des actions liées à l'Agenda 21 ainsi que dans la définition d'actions et d'événements qui sauront motiver les jeunes de notre commune et les inciter à s'engager pour l'avenir.

En souhaitant que nos projets municipaux ainsi que vos projets personnels se réalisent au cours de l'année 2012, je vous réitère, au nom de toute l'équipe municipale, nos vœux les plus chers pour l'année à venir.

Le Maire, Pierre Curtenaz

Janvier 2012

N° 01

## Mairie de FEIGERES

152, chemin  
des Poses du Bois

BP 30612  
74166 Feigères  
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :  
mairie@feigeres74.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi  
8h15 à 12h

Mardi 17h à 19h

Mercredi 10h  
à 12h

Vendredi 15h  
à 17h

A pieds, à cheval,  
en vélo, à la tombée  
de la nuit, n'oubliez  
pas de porter  
un gilet de sécurité  
ou de vous munir  
d'une lampe pour  
être vus.

### Tirage au sort des invités du Conseil

Monsieur le Maire remercie Jean-Yves Folny, Alex Mégevand et David Crégut, présents à la séance.

### Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente un premier bilan des finances de l'exercice 2011 afin de préparer au mieux le budget 2012 (plus de détails dans le bulletin spécial).

### Avenant au contrat de délégation de service public avec Véolia

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un contrat de délégation de service public a été signé avec Véolia le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour le service d'eau potable. Il explique également que la Commune assume actuellement la charge financière inhérente aux achats d'eau en gros à la CCG. Ayant constaté la fragilité fiscale du montage actuel, la commune a demandé au délégataire de prendre à sa charge les achats d'eau en gros du service. Par ailleurs, l'ensemble des investissements contractuels n'ayant pas pu être réalisés par Véolia depuis la prise d'effet du contrat, il convient de redéfinir une réaffectation pour les sommes provisionnées non dépensées, et de redéfinir les travaux à effectuer.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de délégation de service public d'eau potable avec Véolia.

### Présentation du diagnostic du territoire du SCOT

La CCG a lancé la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). La première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic du territoire.

Carolane Humbert, stagiaire à la Mairie de Feigères, présente au Conseil les grandes lignes de ce diagnostic.

### Eclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil les grandes lignes du diagnostic de l'éclairage public réalisé l'an dernier.

Parmi les préconisations de ce diagnostic figure l'extinction totale ou partielle de l'éclairage la nuit (après installation d'horloges astronomiques).

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, décide d'arrêter l'éclairage public de minuit à 5 heures.

### Convention avec le Centre de gestion pour la mise à disposition de l'archiviste

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'intervention d'un archiviste est nécessaire. Le Centre de Gestion de la Haute Savoie propose des missions temporaires de traitement des archives communales. Il est notamment prévu que l'archiviste mis à disposition effectue un travail de tri, d'inventaire et d'élimination. Il doit également proposer un nouveau plan de classement et former les agents communaux. La Commune souhaite en conséquence signer avec le Centre de Gestion une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un archiviste et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste par le Centre de Gestion 74.

### Droit de préemption

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente Bruno Rambosson / Société Néopolis Promotion, au Chef lieu (secteur de la scierie).

### Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

#### ► Déclarations préalables

Pascal Rostaing, abri de jardin, Machamp

Jacques Dupont, division foncière, Chez Jolliet

#### ► Permis de construire

Néopolis, 30 logements, Chef lieu  
Ismaël Islif, maison, Chef lieu.

### Compte-rendu des Commissions

#### ► Economie

La procédure de recrutement du nouvel aubergiste a commencé.

Une annonce dans Le Messenger et L'Hotellerie restauration est parue en décembre ; 19 dossiers ont été déposés, plusieurs entretiens sont prévus.

#### ► Communication

Le site Internet a pris du retard. Une réunion est à prévoir avec tous les conseillers intéressés pour valider le plan du site et voir qui serait intéressé pour la rédaction des pages.

La Commission Communication va commencer la préparation du grand bulletin.

#### ► Voirie

Les candélabres de l'Agnellu seront prochainement livrés.

#### ► Bâtiments

Les travaux de l'église et de l'atelier sont bientôt terminés.

#### ► Associations

Le Club Rayon de Soleil ne souhaite pas poursuivre sa collaboration avec le kin pour les ateliers de prévention des chutes.

Le Comité des Fêtes organise le 7 juillet « Feigères en musique », avec la course pédestre le matin, des jeux l'après-midi puis des concerts le soir.

### Questions diverses

#### ► Achat de terrains Adelaç

Le Conseil souhaite acquérir les parcelles ZD 15 et 10 (situées sur Présilly), et les parcelles ZM 171, 172, 177 et 257 (situées sur Feigères).

#### ► Questions à la mairie

Un invité demande comment l'on peut contacter la mairie, et suggère la création d'un blog ou d'un formulaire en ligne pour poser différentes questions. Monsieur le Maire répond que les citoyens peuvent poser toutes leurs questions par mail ([mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr)), par courrier, ou par dépôt d'une lettre dans la boîte postale de la mairie, en laissant bien sûr leurs coordonnées.

## Avis et Réglementation

### Urbanisme et fiscalité

#### Autorisations d'urbanisme sur constructions existantes

Au 1er janvier 2012, les procédures d'autorisation d'urbanisme sur constructions existantes sont assouplies et les formalités simplifiées.

#### Extensions de constructions existantes en zone U du PLU

Les travaux sur constructions existantes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable lorsqu'ils ont pour effet la création d'une surface comprise entre 2m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup>; à compter du 1/1/2012, ce seuil est porté à 40 m<sup>2</sup>. Au-delà, les extensions donnent lieu à un permis de construire. Cependant, les extensions comprises entre 20 et 40m<sup>2</sup> qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170m<sup>2</sup> (usage autre qu'agricole) sont soumises à la procédure de permis de construire.

#### Modification du volume de construction

L'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification de volume d'une construction entraînant également le percement d'un mur extérieur quelle que soit la surface créée, est supprimée.

### Taxe d'Aménagement

Au 1<sup>er</sup> mars 2012, la Taxe d'aménagement (TA) se substitue à la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Elle est établie sur la construction, reconstruction, agrandissement des bâtiments et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le mode de calcul de la taxe est le suivant :

#### Surface de construction X par la valeur forfaitaire X par le taux

#### La surface de construction :

Auparavant la TLE était calculée majoritairement sur la Surface Hors d'Œuvre Nette (SHON). Cette base de calcul disparaît. La Taxe d'Aménagement sera calculée sur la **surface plancher** de la maison ; cette surface prend en compte toutes les parties de la maison qui sont couvertes d'un plafond dont la hauteur est à plus de 1,80 m, ainsi la surface d'un garage, d'une chaufferie sera prise en compte, ce qui n'était pas le cas avant. La surface plancher se calcule à partir du nu intérieur des murs d'un bâtiment. Ceci pour ne pas pénaliser les bâtiments bien isolés ou dont l'épaisseur des murs est importante.

#### L'assiette de la taxe :

La base d'imposition repose, pour les constructions, sur la surface de construction multipliée par une valeur forfaitaire de 660 € / m<sup>2</sup> (valeur qui sera revalorisée chaque année par arrêté ministériel).

Pour les installations et aménagements, la valeur forfaitaire varie en fonction du type d'aménagements. Ainsi, pour les piscines, l'assiette correspond à la surface multipliée par 200 € ; pour les panneaux photovoltaïques au sol, à la surface multipliée par 10 € ; pour les places de stationnements non couvertes, au nombre d'emplacements multipliée par 2 000 €.

Pour tenir compte de certaines situations particulières, un abattement unique de 50% est créé, pour les sociétés HLM, les résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés et pour les constructions abritant des activités économiques.

Certaines catégories de constructions sont exonérées de plein droit, comme celles destinées à un service public, les logements financés par un PLAI (prêt locatif aidé), les locaux d'exploitations agricoles, les constructions inférieures à 5 m<sup>2</sup>, les reconstructions de locaux sinistrés, etc.

#### Taux de la taxe d'aménagement :

La Commune de Feigères, par délibération en date du 10 novembre 2011, a décidé d'instaurer un taux de TA à 5 %. La taxe sera recouvrée en deux échéances à 12 et 24 mois ou en une seule échéance si le montant de la taxe est inférieur à 1 500 €. Cette nouvelle taxe s'appliquera à toutes les demandes d'autorisation (PC et déclarations préalables) qui seront déposées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012.

### Etat Civil

#### Naissance

- ▶ *Leonardo, né le 28 octobre 2011 au foyer de Corona Fontana-Arnaldi et Edoardo Rubbiani.*

*Nos félicitations aux heureux parents !*

#### **Le vote par procuration**

L'électeur qui souhaite se faire représenter par un tiers doit se rendre dans une gendarmerie, un commissariat, un tribunal de Grande Instance ou au Consulat de France pour les français résidents à l'étranger, afin de désigner la personne qui votera par procuration à sa place, le jour du scrutin. Ce tiers doit **obligatoirement être électeur dans la même commune que le demandeur**. Aucun document ne sera remis au mandataire. La procuration sera envoyée directement à la mairie. Attention, pensez à faire votre procuration suffisamment à l'avance afin que la mairie la reçoive à temps.

#### **La mairie en quelques chiffres, en 2011**

- ▶ 158 demandes de carte d'identité,
- ▶ 5 attestations d'accueil,
- ▶ 3 demandes de cartes de séjour,
- ▶ 43 autorisations de sortie du territoire,
- ▶ 5 actes de mariage,
- ▶ 18 avis de naissance,
- ▶ 6 reconnaissances d'enfant avant naissance,
- ▶ 3 transcriptions de décès,
- ▶ 26 personnes recensées au service national,
- ▶ 95 inscriptions sur la liste électorale au 31/12/2011,
- ▶ 1 509 personnes recensées sur la commune en février 2011,
- ▶ 998 personnes inscrites sur la liste électorale au 10/01/2012,
- ▶ 20 demandes de certificat d'urbanisme,
- ▶ 10 dossiers de permis de construire,
- ▶ 44 déclarations de travaux,

## Informations générales et associatives

### Association « Aux fils d'Or et d'Argent »

Début décembre 2011, notre voyage a eu lieu à Bolzano (Haut Adige-Italie) pour le marché de Noël. Une pure merveille attendait les 44 participants à ce déplacement. Toutes les personnes sont revenues enchantées. Nous tenons à vous remercier de votre confiance pour ces excursions. Rendez-vous vous est déjà donné en décembre 2012 pour de nouvelles découvertes. « Surprise » ! Vous serez tenus informés par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Pour tout renseignement sur nos activités, vous pouvez toujours nous joindre au 04 50 49 00 50, aux heures des repas.

L'Association vous souhaite une excellente année 2012.

*La Présidente, Mme J. Porte*

### Association « Les jardins familiaux feigérois »

L'association signale qu'il reste des terrains disponibles pour cultiver un potager.

#### Modalités pour pouvoir en profiter :

Inscription à envoyer à l'association :

- ▶ à l'adresse mail : [jardinsfamiliauxfeigerois@gmail.com](mailto:jardinsfamiliauxfeigerois@gmail.com)  
**ou**
- ▶ à l'adresse postale : Les jardins familiaux feigérois,  
Mme E. Paturel, 30, chemin de l'Ecole, 74160 Feigères.

Condition : Etre logé en appartement sur la commune de Feigères.

*La Présidente, Mme E. Paturel*

### Soirée raclette organisée par le Sou des Ecoles

le samedi 10 mars à partir de 19h à la salle polyvalente de Feigères

Animation : groupe les Loutziks

Menu : raclette, charcuterie, salade, orange givrée, et café.

Tarif : adulte : 15 €, enfant (-12 ans) : 10 €

*Réservation au 06.42.78.99.86*

**L'Assemblée Générale de l'association Appel d'Eres est fixée au samedi 18 février 2012 à 18h à la salle Vallélian.**

*Renseignements au 06 84 15 44 79*

"Dans le cadre de sa soirée 3D (Dub, Dubstep, Drum'n'bass) le 18 février, l'association *Néosphère* vous invite à venir découvrir un cocktail de musiques électroniques mixées par des artistes de la région. Venez!!!Vous êtes tous et toutes les bienvenus(e)s!!!!"

*Renseignements : 06 23 15 11 19*

### Nos déchets

Les deux déchèteries du territoire de la Communauté de Communes subissent une fréquentation importante due à l'accroissement de la population. Ce phénomène demande de la part du service une gestion plus stricte et une nouvelle organisation de ces lieux pour mieux accueillir les utilisateurs. La CCG (Communauté de Communes du Genevois) a mis à l'étude le problème de l'accès à la déchèterie pour les prochaines années afin de simplifier la circulation sur les quais et garantir la sécurité du public. Le tonnage des déchets recueillis sur les sites de Neydens et Vulbens s'élève à près de 9 000 tonnes (tous déchets confondus). On peut noter une petite diminution des quantités sur certains secteurs : déchets verts (182 tonnes de moins pour un prix de collecte plus élevé), les ferrailles (306 tonnes de moins qu'en 2009), les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (4 tonnes collectées en moins), tandis que d'autres secteurs sont toujours en progression : les huiles, les pneus, les produits de démolition (plâtre, bois), l'arrivée en 2010 des D3E (déchets d'équipement électrique et électronique) : l'exercice 2010 nous place en tête des récupérateurs de D3E sur le parc de déchèteries équipées de la Haute-Savoie.

En 2010, le coût de l'élimination en déchèterie est d'environ 50 € la tonne alors que le traitement des ordures ménagères en collecte se monte à 197.50 €/tonne. **Il est donc important de trier nos déchets afin d'alléger nos poubelles.**

Le fonctionnement de l'élimination des déchets a coûté 3 411 000 € à la CCG. Les dépenses les plus importantes se situent sur les prestations de service (incinération au Sidéfage), le carburant pour les véhicules et la location et l'entretien du matériel roulant.

Rappelons que la déchèterie de Neydens est ouverte du lundi au samedi, de 9h à 17h30 (novembre à février) et de 9h à 18h (mars à octobre). Dans notre commune, quatre « points verts » pour vos apports volontaires se situent en face de la salle polyvalente (chemin des poses du bois), route de l'Agnellu, allée des Charbonniers à Malchamp et route de Chez Jolliet. Des sacs sont à votre disposition en mairie pour transporter votre tri au « point vert ». (En cas de containers pleins, le signaler au secrétariat de mairie, mais éviter de déposer vos déchets au pied des bennes).

Ces endroits doivent rester propres et accessibles : Les cartons d'emballages et les déchets encombrants sont à transporter en déchèterie.

Chacun peut protéger l'environnement en triant ses ordures ménagères. Notre geste évitera le gaspillage de matières premières et aidera à maîtriser les dépenses en matière d'élimination des déchets.